



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles**

### **Dialogue ministériel interactif de haut niveau : alliances à forger pour promouvoir les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles**

#### **Résumé de la Présidente**

1. Le 12 mars 2019, au titre du thème prioritaire intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles », la Commission de la condition de la femme a organisé un dialogue ministériel de haut niveau sur le thème « Alliances à forger pour promouvoir les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Les participantes et participants y ont échangé des données d'expérience, des enseignements et des bonnes pratiques.

2. Le Ministre irlandais de l'égalité, de l'immigration et de l'intégration, David Stanton, a présidé et modéré le dialogue. La Présidente de la Commission a ouvert la réunion par un discours liminaire, qui a été suivi d'un échange de questions et de réponses avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, la Présidente des Sages, Mary Robinson, et la Présidente-Directrice générale de Plan International, Anne-Birgitte Albrechtsen. Des ministres et des hautes et hauts responsables de 38 États Membres ont ensuite échangé des bonnes pratiques, des modalités d'intervention et des initiatives en cours ou prévues visant à faciliter la création d'alliances et de partenariats dans le cadre du thème prioritaire. Quatre représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales ont exposé leurs points de vue.



**Données d'expérience, bonnes pratiques et stratégies visant à promouvoir la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables et à relever les défis en la matière**

3. Les participantes et participants ont constaté que les systèmes de protection sociale – y compris les socles de protection sociale –, l'accès aux services publics et les infrastructures durables jouaient un rôle déterminant dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il fallait faire en sorte que ces trois domaines contribuent à l'élimination de toutes les formes de discrimination et à la possibilité pour les femmes et les filles de jouir de leurs droits fondamentaux. Les participantes et participants ont mis en avant les besoins des femmes et des filles victimes de multiples formes de discrimination croisées, notamment les femmes et les filles handicapées, pour lesquelles l'accès à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures présentait des difficultés supplémentaires.

4. Les participantes et participants ont fait observer qu'il était difficile d'exploiter pleinement le potentiel de la protection sociale, des services publics et des infrastructures, étant donné que ces derniers n'étaient que peu ou pas disponibles, de mauvaise qualité et peu accessibles, et que le rôle et besoins spécifiques des femmes et des filles à cet égard ne bénéficiaient que d'une attention réduite. Les mesures et programmes devaient donc être plus cohérents et s'articuler autour des droits, des besoins et des perspectives des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes. Les participantes et participants ont mis en avant des exemples de renforcement de la coordination entre les mécanismes d'égalité femmes-hommes et les organismes publics.

5. Les participantes et participants ont donné des exemples de réformes législatives, d'aménagement des politiques, de plans et de programmes visant à garantir l'accès des femmes et des filles à la protection sociale et aux services publics. Les systèmes de protection sociale devaient également contribuer à lutter systématiquement contre les normes sociales préjudiciables et les stéréotypes. Des moyens de rendre le secteur des infrastructures plus ouvert à la problématique femmes-hommes ont été suggérés, notamment dans des domaines tels que l'énergie et les énergies renouvelables, les transports, l'eau et l'assainissement. À cet égard, il a été souligné qu'il importait de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la résilience des femmes.

6. Faisant valoir qu'il fallait tenir compte de la problématique femmes-hommes dans les domaines de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables, les panélistes se sont dits préoccupés par le manque de sensibilisation et de moyens techniques aux différents échelons de l'État, y compris au niveau local, ainsi que par l'absence de coordination et d'initiatives multisectorielles au sein des institutions étatiques. Les participantes et participants ont décrit ce qui avait été fait pour combler ces lacunes, mentionnant notamment la mise en place de politiques nationales de développement durable tenant compte de la problématique femmes-hommes, de mesures et stratégies nationales favorisant l'égalité des genres et d'un suivi des progrès accomplis. Les organes interinstitutions contribuaient efficacement à la prise en compte de la problématique femmes-hommes à tous les stades de l'application de ces mesures et stratégies. Les capacités avaient été largement renforcées dans les domaines de l'égalité des genres et de la prise en compte de la problématique femmes-hommes pour appuyer la mise en place de ces politiques.

7. Les participantes et participants ont souligné la nécessité de financer et de mettre en place des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes, et donné à cet égard des exemples montrant que l'action politique permettait de mobiliser des ressources accrues. La protection sociale avait notamment pu être améliorée grâce à une budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, à l'allocation de fonds publics dédiés à cette question et à l'élaboration de programmes de transfert en espèces conçus pour les femmes accomplissant des travaux domestiques non rémunérés dans le secteur de l'économie informelle. D'autres sources de financements, provenant notamment d'organisations et fondations philanthropiques, pouvaient être mobilisées. Les institutions financières internationales et les fonds mondiaux avaient également un

rôle à jouer dans la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les projets et programmes publics. Il fallait en outre accorder davantage d'attention aux organisations de la société civile ainsi qu'à celles qui dispensaient des services sociaux, nombre d'entre elles faisant face à un manque chronique de financement.

8. Les panélistes ont constaté que la participation des femmes et des organisations de femmes à l'élaboration des politiques et à la prestation de services avait contribué à une plus grande prise en compte de la problématique femmes-hommes. Des exemples ont été donnés illustrant le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux, qui était parfois rendu possible par la mise en place de quotas et des financements adéquats.

**Alliances à forger pour promouvoir des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes**

9. Les participantes et participants ont souligné que des alliances entre les parties prenantes pourraient contribuer à l'élaboration de politiques plus cohérentes dans les domaines de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables, et à l'amélioration de la situation des femmes et des filles. Ces alliances devraient permettre une collaboration plus étroite entre les organismes publics dans tous les domaines et à tous les niveaux, y compris les institutions publiques locales et municipales. De même, la coopération avec les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, pourrait renforcer l'accès de tous aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables. La coordination avec d'autres partenaires, notamment les entités des Nations Unies, et la coopération en matière de développement international, pourraient également contribuer à améliorer l'accès des femmes et des filles.

10. Les panélistes ont constaté que les organisations de la société civile étaient des partenaires essentiels, puisqu'elles fournissaient des services publics, permettaient d'élargir la portée des systèmes de protection sociale et réduisaient la vulnérabilité des communautés locales. La création de partenariats solides entre les gouvernements et la société civile se révélait efficace pour accroître l'accès aux services de soins de santé, à l'éducation et à la microfinance, et pour construire des infrastructures durables et résilientes face aux changements climatiques. Les partenariats dans le cadre desquels les organisations de la société civile fournissaient des services publics et une protection sociale grâce au financement de l'État étaient efficaces et permettaient, par exemple, d'offrir un appui intégré, notamment sous la forme de centres d'accueil, aux femmes victimes d'actes de violence. La coordination des efforts de sensibilisation entre les gouvernements et les organisations de la société civile a permis de faire mieux connaître la question de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation et de toucher un public plus large à ce sujet, différentes voies de communication ayant été mises à profit pour diffuser les messages.

11. Les participantes et participants ont souligné que le secteur privé contribuait à bien des égards à renforcer les efforts déployés par les gouvernements et la société civile, notamment en créant des emplois décents et en élargissant les perspectives d'emploi pour les femmes. Le renforcement des alliances et la coordination entre les gouvernements et le secteur privé, notamment les entreprises et les entités spécialisées dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, étaient essentiels pour que les femmes et les filles puissent tirer parti de débouchés économiques en constante évolution. Les participantes et participants ont également rappelé qu'il était important d'investir dans l'éducation et la formation, qui étaient des catalyseurs de la réalisation de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

12. Les participantes et participants ont souligné l'importance d'une alliance entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les acteurs de la société civile en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour ce qui était d'offrir à celles et ceux qui en avaient le plus besoin des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables. Le système des Nations Unies, en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées, jouerait un rôle de taille dans la prompte réalisation des objectifs de développement durable.